

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Projet de loi 23

L'Association des médecins psychiatres du Québec salue le dépôt d'un projet de loi important pour les soins en santé mentale

Montréal, le 24 mars 2026 – L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) accueille favorablement le dépôt du projet de loi 23, *Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui*. Ce dépôt constitue un jalon important pour mieux répondre aux enjeux de santé mentale et améliorer l'accompagnement des patients et de leurs proches lors de situation de crise.

« Les psychiatres du Québec constatent quotidiennement les limites du système actuel, qui ne permet pas d'intervenir au bon moment ni de prévenir certaines situations de crise. Trop souvent, les patients, leurs proches et les cliniciens ne disposent pas des moyens nécessaires pour prévenir la détérioration de l'état mental. Cette réforme facilitera la communication et la collaboration entre les personnes impliquées dans la lutte contre la maladie », affirme la présidente de l'AMPQ, Dre Claire Gamache.

Une réforme nécessaire et attendue

L'AMPQ souligne le caractère ambitieux de cette réforme nécessaire et attendue. En plus de redéfinir le critère de dangerosité et de moderniser la loi P-38, elle propose une transformation du système médico-légal québécois afin de le simplifier, notamment par le regroupement des procédures et la consolidation de l'expertise au sein d'un tribunal administratif spécialisé en santé mentale.

Selon l'AMPQ, la transformation du système médico-légal et la création d'une instance spécialisée constituent des conditions essentielles à la réussite de cette réforme. L'association salue la volonté gouvernementale d'aller en ce sens.

Directives psychiatriques anticipées et aide juridique : des avancées notables

L'introduction des directives psychiatriques anticipées et l'élargissement de l'accès à l'aide juridique représentent également des avancées importantes. Ces mesures permettront d'offrir davantage de clarté aux proches et aux équipes de soins lorsque les patients deviennent inaptes, tout en facilitant l'accès aux ressources nécessaires pour naviguer dans le système médico-légal et faire valoir leurs droits.

Un appel à la collaboration transpartisane

L'AMPQ entend participer aux consultations sur le projet de loi 23 et contribuer aux travaux parlementaires grâce à son expertise et son expérience sur le terrain. Elle appelle également l'ensemble des formations politiques à faire preuve de collaboration afin de permettre l'adoption du projet de loi avant la fin de la session parlementaire.

« Nous constatons une véritable mobilisation sur le terrain pour moderniser une loi et un système qui datent de plus de 25 ans. Nous espérons que l'ensemble de la classe politique saura faire écho à l'engagement des patients, des proches, des familles et des psychiatres envers cette réforme », ajoute Dre Gamache.

-30-

À propos de l'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ)

L'AMPQ représente plus de 1 300 psychiatres œuvrant dans le système public québécois. Elle a pour mission de promouvoir la qualité des soins psychiatriques et de soutenir des pratiques accessibles, humaines et reconnues, contribuant à l'amélioration de la santé mentale de la population.

Source :

Martine Dériger

Directrice générale, AMPQ

(514) 515-4304

mdriger@fmsq.org